

SYNDICAT CFDT-MAE

Ministère des Affaires étrangères



CAP MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES

Profession de foi CFDT, Elections du 15 décembre 2011

La CAP des ministres a le mérite d'exister, mais n'est toujours par une CAP comme les autres.

La CAP des ministres plénipotentiaires a été instituée en 2003 suite à une action précontentieuse du syndicat CFDT-MAE.

Les deux réunions annuelles de cette commission offrent à vos représentants élus la possibilité de dialoguer avec l'administration sur la situation du corps – statut, évolution des effectifs, ratios de promotion interne, pyramidage -, et sur vos préoccupations : affectations, mobilité et débouchés à l'extérieur, carte diplomatique et consulaire, réformes du MAEE, dispositif de fin d'activité...

Mais les compétences de cette CAP restent limitées. La CFDT milite pour plus de transparence et continue de revendiquer que la commission soit consultée « pour avis » - donc sans empiéter sur le pouvoir de nomination du Président de la République – sur les nominations dans le corps, sur les promotions de grade, sur les avancements d'échelon et surtout sur les affectations et sur les nominations de chefs de poste diplomatiques et consulaires.

En outre, vos élus en CAP sont appelés à donner leurs avis devant le Comité technique ministériel (CTM) sur les modifications statutaires vous concernant. La CAP peut aussi être réunie en formation disciplinaire.

Pourquoi voter CFDT ?

Parce que la composition de la liste des candidats présentés par la CFDT répond à une double exigence : **parité hommes/femmes** – autant que faire se peut... - et **représentation de toutes les**

origines statutaires (ENA, Orient, promotion interne). Les élus s'engagent à militer pour **l'égalité professionnelle** et à soutenir les initiatives en faveur de la parité hommes/femmes.

Parce que l'élargissement de la vocation d'ambassadeur à tous les conseillers des affaires étrangères ne doit pas avoir pour effet d'accentuer l'opacité des critères et le favoritisme. **La CFDT demandera au ministre des garanties supplémentaires en matière de transparence, parmi lesquelles l'extension des compétences des CAP des**



ministres. La CFDT, qui dispose d'un savoir faire en matière contentieuse, n'hésite pas à contester – et souvent à faire annuler – des décrets de nomination de chefs de poste lorsqu'ils violent le droit.

Parce que les élus CFDT et l'ensemble du syndicat CFDT-MAE s'engagement à peser sur la réforme de l'encadrement supérieur -

rémunération au mérite, généralisation de l'évaluation à 360° -, à suivre avec attention les perspectives d'évolution du corps notamment la mise en œuvre du ratio promus/promouvables (pro-pro) et à intervenir dans les débats qui touchent à l'avenir du ministère, en recueillant vos avis et vos réactions, et en assurant la plus large circulation des idées.

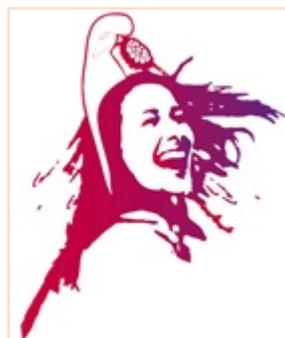
Aujourd'hui, face aux défis de la modernisation de l'Etat, aux menaces qui pèsent sur notre ministère et sur le métier de diplomate, alors que vos responsabilités s'accroissent dans un contexte budgétaire toujours tendu, vous avez besoin d'un syndicat non corporatiste, constructif et combatif à la fois, à la représentativité incontestable au sein du Département et disposant de relais dans toute la Fonction publique.

La CFDT ne relâchera pas ses efforts sur des sujets tels que la lutte contre les violences et discriminations.

VOTER CFDT LE 15 DECEMBRE 2011, C'EST DEFENDRE DES PRINCIPES ET DES VALEURS DE SERVICE PUBLIC ET DE MODERNITE DE L'ACTION DE L'ETAT

ATTENTION !

**Si vous êtes à l'étranger, à Nantes, ou si vous n'êtes pas sûr(e) de pouvoir vous déplacer rue de la Convention le 15 décembre
Votez par correspondance !**



**COMBATIFS
AU QUOTIDIEN**

**CONSTRUCTIFS
POUR DEMAIN**